

Siège d'exploitation

ZI Bonne Fortune

Rue des Nouvelles Technologies 8
B-4460 GRACE HOLLOGNE
T.V.A.: BE 0507 735 513
Tel: 04/230.33.00
E-Mail: secretariat@pro-control.be

								Date d'ém	ission: 04/10/2021		
Date de visit	e le(s): 04/10/2	2021		Adresse de visite : RUE LARGE VOIE 132 , 4040 HERSTAL							
Agent-visiteur : O Rousselle			Propriétaire : Demandeur:								
Réf :			Installateur:								
	COMMUNIQUE		•	T.V.A. Installateur :							
GRD: RES	Α	Compte	ır n° : 49223660	India attana		(kWh) : 9	3746,7	Index* ( (kV	,		
				Injection :		(kWh) :		Index* € (kV	·		
RAPPO	ORT DE CONTR	ROLE D'UI	NE INSTALLATIO	ON ELECTRI	QUE DON	/IESTIQUE	A BASSE TENSION	ET A TRES	BASSE TENSION		
Identification											
			e l'Arrêté Royal 0 el standard attrib		/isiteur						
Type de conf	rôle : Check-lis	t: DTT	-C-E-10 XDTT	-C-E-11 □	DTT-C-E-	12 (photo t <b>l</b> e 1er jui	voltaïque < 10Kva L1 : n 2022.* (L1 sec 8.2.2	sec 7.112) )	ELAC		
□Contrôle de conformité avant mise en usage □ Livre 1 chap 6.4 □ avant le 1er juin 2022.* (L1 sec 8.2.2)  ☑Visite de contrôle □ L1 chap 6.5 (à partir du 1.6.2020)											
_ <u> </u>	<ul> <li>Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique L1 sec 8.4.3</li> <li>✓ Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique L1 sec 8.2.1 (avant le 1.10.81)</li> </ul>										
□\/isite./	Visite de contrôle	le d'une inst	allation électrique d	lomestique and	ien RGIE L	1 sec 8.2.2	(à partir du 1.10.81 L1)				
	□ Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur □ L1 sec 8.4.1 □ L1 sec 8.2.1 □ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation L1 sec 8.4.2										
_			tante 🗵 modifica								
Schéma liaison à la terre : TT											
	Type d'habitation : ☑ maison ☐ appartement ☐ parties communes résidentielles (sauf Locaux techniques)  Raccordement: tension: ☐ 1N400 ☐ 2X230 ☑ 3X230 ☐ 3N400 ☑ AC ☐ DC Fréquence : 50 Hz										
	cordement :	_	_	placer prévue			selon devis GRD	-			
	tation tableau pr	•	K10 mm², typ	e: VOB ST	In	U		n (mA) 300	mA, type : 🗷 A 🗌 B 🔲 AC		
	terre : Nature :						u sectionneur de terre		t/a) . Di Clabal		
Nombre de ta			de circuits term. : ion & schémas v					2 des IN° circui 04/10/2021	t(s) : Ri Global  ☐ Voir croquis réalisés		
	AÏQUE: Nb p		de					04/10/2021	<u>.</u>		
N°	P <sub>ac</sub> (W)	I <sub>ac</sub> (A)	Type / Marque	wc / Pc tot		wc N	Compteur vert N°: N° de série		Index :  Protection aval: type + I <sub>n</sub> (A)		
IN .	I ac (VV)	rac (A)	rype / Marque	/ F TOLAI	0 1	/ V	14 de selle		1 Totection avail type 1 in (A)		
			résistance de dispe						OK Inf Rem SO		
		•	ifluences externes						OK Inf Rem SO		
			ontacts directs et in		· d D.i		-A		OK Inf Rem SO		
				aires et des PE	des Prises	de courant	et appareils de classe I				
Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,)  Contrôle visuel du matériel fixe ou installe à poste fixe ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens						OK Inf Rem SO					
Contrôle du fo	Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de défaut										
□INEDACT	IONS Dvoir a	nnovo DT	T_INF_E_20	voir Liete ei	doccour	⊠ Náan	<b>.</b> .				
INFRACI		illiexe Di	1_INF_E_20	IVOII LISTE CI	-uessous	Neall	ι.				
REMARC	QUES   voir	annexe D1	T_INF_E_20	voir Liste ci	-dessous	X Néan	t:				
_	_					_					
CONCLUSION	• (dayaina du masu		-#iinl-i		a) Caulaa I		:-: -	Pinatallation and	24 £ £		
ONCLUSION	. (devoirs du prop	prietaire, ge	suonnaire ou exploi	iani : voir page	2) Seules I	es parties v	isibles et accessibles de	installation ont	pu etre vermees.		
								ques à basse ter	nsion et à très basse tension.		
La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1. Avant le 04/10/ 2046  ☑ Le DDR général a été scellé ☐ Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les personnes intéressées.											
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08/09/2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. L'installation ne peut être mise en usage Les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être											
exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger											
pour les personnes et les biens.  ☐ Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le											
Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.  Annexes au présent rapport : Néant Plans de position et Schémas DTT_INF_E_20 Autres :											
	<i>esent rapport :</i> risa de l'agent-visi		ans de position et s	ochemasDT	I_IINF_E_2	zo L Aut		sa du demande	ur:		
Pour PR	OCONTROL ASB		Money				RUSSO	45461461			
O Rous	selle	0	Burlion								

<sup>\*</sup> selon les informations du client, l'installation a été réalisée avant le 1/06/2020

B 17700. Le maler de cincular de porce passe de la materia de cincular de posse de maler de cincular de posse de maler de cincular de posse de maler de la control de la maler de male			FACTEURS D'INFLUENCES EXTERNES, CIRCUITS DE SECURITE ET CRITIQUE					
The contract destination of exposed or instant de calles onto gas an earl pass globel en dissipation du la Change procritis en annotation part of competition of the contract pass of the contract of the cont		BT702						
completement spear de con motiones compositées par des éléments en motiones motiones participates (1, 5.3.5.6)    1776   1776   1777			Le matériel électrique est disposé et installé de telle sorte que ne soit pas gênée la dissipation de la chaleur produite en service normal par ce matériel					
auto-endinguisto, ou completement de piece de oes materiaus constantables par de extrement en materiaus non composition, impliqué, ou auto extinguistes (1.14.2.4.6.3.)  B 19100. Le CDR. dont is numera de fonctionment est au morrar moti un missa partie à l'origine de l'instantion discrippe. (1.14.2.4.6.3.)  B 19101. Se le control de la control de production outre différentire que de l'instantion discrippe. (1.14.2.4.6.3.)  B 19101. Se le control de la control d			complètement séparé de ces matériaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou auto-extinguibles (L1 5.3.5.4c)					
PROYECTIONS   18700   1.0 CRR, cont is covered de fonctionnement est au maniferant 300 milliamphore, set au mons placed a frostprie de finatalistico electrique. (1.1-1.2-4.3.5)   1.0 Fision   1.0 CRR, cont is covered to procedure a covered officerellet ficioleal de byte A vin amont of un out plusieurs dispositifies production a covered officerellet ficioleal de byte A vin amont of un out plusieurs dispositifies production accurated disposition accurated accurate disposition accurate accurate accurate disposition accurate accurate accurate disposition accurate accurate accurate disposition accurate accurate accurate accurate accurate a		BT705	auto-extinguible; ou complètement séparé de ces matériaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou auto extinguibles					
B7900   Un DOR, dont is coursed to franchismoment et au maximum 300 milliamorieme, and au marbin place à froitipue de finalization includiose, and included de part of an una de hierard de position de production of course of developed and production of the place of the course of t								
differented qui out user formation de projection combre les défaults avec une composante confinue biolar de place de Part, (1.1-5.3.5.5a)  B 19105 Les DOR page de native de finalisation au main martes an formation au mon siguit à 4.0 A desp Ao 10, 6. 200 DA 42.5 k.12-5.15.5b) B 19105 Les DOR page de native de finalisation au main martes an formation au mon siguit à 4.0 A desp Ao 10, 6. 200 DA 42.5 k.12-5.15.5b) B 19105 Les DOR page de native de finalisation au main martes alloure des un fait page décirente les DR (1.5.3.5.5b) B 19105 Les DOR page de native de finalisation au martine de désaut. (1.5.5.5.5b) D 19105 Les DOR page de la configuración de la composition de la		BT900						
STO03   Sto04 perfect inforection capes are or streamed as Unicourse. Stock perfect in St			différentiel qui ont une fonction de protection contre les défauts avec une composante continue totale de plus de 6mA.(L1-5.3.5.3a)					
Big04  Vaulies vierfeit le accodement correct des DDR out set frontements. En effet, le bouter test ne fait pas déclander les DRR (E-5.3.5.8)   Big05  Private le institution de chique de montaine per le social des describer les solitors de la test bestiveux, les sociales, les escriberas de la financia de la companie d								
and process of the process part on a patients of the contraction of the process part on a patients of the evaluation and (i. 1, 4.2.4.5).  Briggs								
Brition   Set intended de comprometer les écourtes qu'offer un DDR, notamment en profitate par une liaison les bonnes d'entrée et les bornes de soriei du DDR (L1   5,3,5,5).			Dans les installations électriques domestiques les circuits desservant les salles d'eau, les lessiveuses, les séchoirs, les essoreuses et les lave-vaisselle					
8 53.5.3 (b) EPG dovient assurer la coupure de tous les conducteurs actés : phases of neutre ((1-5.3.5.3c)) 8 1917 Verallize adapter internaté normale des dispondeurs actés : phases of neutre ((1-5.3.5.3c)) 8 1917 Verallize adapter internaté normale des dispondeurs actés : phases of neutre ((1-5.3.5.3c)) 8 1917 Verallize des parties : constitute de la même internate normale ((1-6.3.5.3c)) 8 1917 Verallize adapter internaté normale des dispondeurs actés : partie de la même internate normale ((1-6.3.5.3c)) 8 1917 Verallize adapter internaté normale des dispondeurs de calibrate ((1-6.3.5.3c)) 8 1917 Verallize adapter internate normale ((1-6.3.5.3c)) 8 1918 Verallize adapter internate normale des dispondeurs des calibrates ((1-6.3.5.3c)) 9 1918 Verallize adapter internate normale des dispondeurs des protections anternates of protection a national pour la section purpose une normale des dispondeurs de protection anternate de calibrate de protection anternate de calibrate ((1-6.3.5.3c)) 9 1912 Verallize adapter internates normales des controls internates normales des dispondeurs de protection anternates of pro								
B7911   Veallez adapter interesité normande ces dispondeurs et étu la laboration (1.4.4.1.5).			5.3.5.3j)					
19712   Les disporations et us fauther de protection sont auxiliaristations (1.4.4.1.5)								
B1914   L'indication of paragenerge des funibles effou disportedur private pas vaible (L1 4.4.1.5).   B1918   If y a charagement de section, prévoir une protection de suintensée du bien protégar en anont pour la section la plus fable (L1 4.4.3.1).   B1918   If y a charagement de section, prévoir une protection de suintensée du bien protégar en anont pour la section la plus fable (L1 4.4.3.1).   B1918   If y a charagement de section, prévoir une protection de suintensée du bien protégar en anont pour la section la plus fable (L1 4.4.3.1).   B1919   If y a charagement de section, prévoir une protection de suintensée de la contraction de suintensée de la contraction de l								
1919   Table   Se installations domestiques, les bases des funities dovivent avor des défenners de calibrage (L.1.5.3.5.6.)   1919   Tuis de hampement des desceiles, protect un protection de surinvented sou bien proteger en amont pour les actions in plus fable (L.1.4.6.3.1).   1919   Tuisbies Bruntlés à templacer (L.1.4.6.3.5).   1919   Tuisbies Bruntlés à templacer (L.1.4.6.3.5.5).   1910   Tuisbies Bruntlés à templacer (L.1.4.6.3.5.5.5).   1910   T								
B 1919   If y a changement de section, prévoir une protection de suritemalée ou bien protéger en amont pour la section la plus fabrie (L1 44.3.1).								
B1020   Fuebbes shunted a remplacer (L.1.4.4.3.)								
soft à la somme des internitées nominales des crouts située en avail du DDR (t.1.4.3.2).    ST1022   L'indication du pouvoir de coupture du disponcteur efotu habitée est afface de non vaible : a verifiée et à remplacer si inoxistante (t.1.5.3.5.5).   ST1027   Chaque appareil ou machine (mobile) à poste fixe d'une pussanne nominale supérioure ou égale à 2600 W est alimenté séparément par un circuit acutivement dédie, (t.1.5.2.1.2).   ST1028   ST1029   ST1029								
B1922   Chaque appareil ou machine (mobble) à poste five d'une puissance norminale supérieure ou égale à 2000 W est alimenté séparément par un circuit exclusivement décide. (L. 15.2.1.2)			soit à la somme des intensités nominales des circuits situés en aval du DDR (L1 4.4.3.2).					
BT020   Low-chippe, la low-valuesable, is 22.1.2   solution in part of the company of the compan			Chaque appareil ou machine (mobile) à poste fixe d'une puissance nominale supérieure ou égale à 2600 W est alimenté séparément par un circuit					
B1929   Braid operation out the les suminensités ont un pouvoir de coupure minimal de 3000 A (marquage 3000 entour par un rectangle pour les petits dispondeurs y le des dispondeurs de première ligne en aval du disposité de protection de ranchement, al exception des dispondeurs à broches, sont pouvrus d'un marquage conforme pour la classe de limitation d'énergie 3; (L1 5.3.5.5)	-	BT928	Le lave-linge, le lave-vaisselle, le sèche-linge, la cuisinière électrique, la taque de cuisson électrique et le four électrique sont alimentés séparément par un					
d'un marquage conforme pour la classe de limitation d'energie 3', (L.1.5.3.5.5)  ■ 871000 Les conducteurs isolès et les câbbes installés séparément ont au moins la caractéristique F1 ou au moins la classe Eca (L.1.5.2.7.2)  ■ 871001 Les conducteurs isolès et les câbbes installés séparément ont au moins la caractéristique F1 ou au moins la classe Eca (L.1.5.2.7.2)  ■ 871003 Les conducteurs isolès et les câbbes installés séparément ont au moins la caractéristique F1 ou au moins la classe Eca (L.1.5.2.7.3)  ■ 871003 La section des conducteurs des circuits alimentant des socies de prises de courant ou des circuits mixtes doit être de minimum 2,5 mm² : y remédier (L.1.5.2.1.2).  ■ 871005 Les conducteurs bleus sont réservés au neutre souf si le circuit ne comporte pas de conducteur insultre (L.1.5.1.6.2).  ■ 871006 Les conducteurs soules doivent les controlles soules des prises de courant ou des circuits mixtes doit être de minimum 2,5 mm² : y remédier (L.1.5.2.5.5).  ■ 871007 Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L.1.1.4.1.1).  ■ 871008 Les conducteurs soules doivent être controlles extent et elemés ou pourvus de cosses à serinir (L.1.5.3.5.5).  ■ 871009 Les conducteurs soules doivent être controlles extent et elemés ou pourvus de cosses à serinir (L.1.5.3.5.5).  ■ 871009 Les conducteurs soules doivent étre étemés ou pourvus de cosses à serinir (L.1.5.3.5.5).  ■ 871009 Les conducteurs soules doivent étre étemés ou pourvus de cosses à serinir (L.1.5.3.5.5).  ■ 871009 Les conducteurs soules doivent être étemés ou pourvus de cosses à serinir (L.1.5.3.5.5).  ■ 871009 Les conducteurs soules doivent étre étemés ou pourvus de cosses à serinir (L.1.5.4.5.5.1).  ■ 871009 Les conducteurs soules des conducteurs et l'explaines de conducteurs et l'explaines de seu de conducteurs et l'explaines de conducteurs et l'explaines de l'		BT929	Les dispositifs de protection contre les surintensités ont un pouvoir de coupure minimal de 3000 A (marquage 3000 entouré par un rectangle pour les petits					
CANALISATIONS  CANALI		DTO20	d'un marquage conforme pour la classe de limitation d'énergie 3; (L1 5.3.5.5)					
☐ BT1000         Les conducteurs isolés et les câbles installés exparément ont au moins la caractéristique F2 ou au moins la classe Coa (L1 5.2.7.3)           ☐ BT1001         Les conducteurs isolés et les câbles installés en faisceaux ou en nappe ont au moins la caractéristique F2 ou au moins la classe Coa (L1 5.2.7.3)           ☐ BT1003         La section des conducteurs deus circuits alimentant des socies de prises de courant ou des circuits mixes doit être de minimum 2.5 mm²; y remédier (L1 5.2.1.2)           ☐ BT1006         Les conducteurs bleus sont réservés au neutre sauf si le circuit ne comporte pas de conducteur neutre (L1 5.1.6.2)           ☐ BT1007         Les conducteurs soules solvent et être chiere que pourvus de cosses à satrir (L1 5.3.5.5).           ☐ BT1008         Les conducteurs soules solvent et être chiere (L1 5.2.9.1)           ☐ BT1007         Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1).           ☐ BT1008         Les canalisations évertiques es ont pas placées parailèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations de feut, que no mesur à : installation et au dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations de éau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.)           ☐ BT1001         Valieur du niveau d'isclement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) - y remédier (L1-6.4.5.1).           ☐ BT1020         Valieur du niveau d'isclement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) - y remédier (L1-6.4.5.1).           ☐ BT1021         Les insuffisations électriques du de l'installation electrique de l'installa		B1930						
■ BT1003         La section des conducteurs des circuits allimentant des sociles de prises de courant ou des circuits mixtes doit être de minimum 2,5 mm²; y remédier (1,15,2,1.2).           ■ BT1005         Les conducteurs bleus sont réservés au neutre sauf si le circuit ne comporte pas de conducteur neutre (£1,5,6,2).           ■ BT1006         Les conducteurs soulpes doivent être étamés ou pourvus de cosses à setrir (£1,6,3,5,5).           ■ BT1007         Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (£1,1,4,1,1).           ■ BT1008         Les condistants doivent être confromes aux nomes (£1,5,2,9,3).           ■ BT1009         Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (£1,5,2,8).           ■ BT1001         Les canalisations électriques en sont pas placées paraillelement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations de eau, de vapeur ou de gaz) (£1,5,2,8).           ■ BT1001         Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier (£1,6,4,5,1).           ■ BT1002         SIDLEMENT           ■ BT1003         Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier (£1,6,4,5,1).           ■ BT1004         Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier (£1,6,4,5,1).           ■ BT1025         Les installations électriques de defunition existe des coupures de courant autorisées (£1,6,4,5,1).           ■ BT1206         Il se interdit : de supprimen		BT1000						
B   B   B   B   B   B   B   B   B   B								
BT1005   Les conducteurs belus sont réservés au neutre sauf si le circuit ne comporte pas de conducteur neutre (L1 5.1.8.2).   BT1007   BT1008   Les conducteurs oubject object être étamés ou pouvrus de cosses à settir (L1 5.3.5.5).   BT1008   Les condust dovinet être canalisation des particulars (L1 1.4.1.1).   BT1009   Les condustations des particulars (L1 1.4.1.1).   BT1009   Les condustations des particulars (L1 1.4.1.1).   BT1009   Les canalisations des particulars (L1 1.4.1.1).   BT1001   Les canalisations étectique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8).   BT1001   Les canalisations étectique sur sont pas places paralislement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.)   BT1001   SOLEMBNT     BT1101   Solement général de l'installation descrique on mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter des qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1).   BT1101   Islement général de l'installation descrique on mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter des qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1).   BT101   Islement général de l'installation descrique on mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter des qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1).   BT102   Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1).   BT102   Islement des l'interdit : de supprimer, d'altère ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 1.4.2.1).   BT102   Islement l'interdit : de supprimer, d'altère ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 1.4.2.1).   BT102   Islement l'interdit : de supprimer, d'altère ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 1.4.2.1).   BT102   Islement l'interdit : de supprimer, d'altère ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 1.4.2.1).   BT102   Islement d'altère d'altère d'altère								
BT1007   BT1008   Les conduits doivent être conformes aux normes (L.1.5.2.9.3).   BT1009   Les conduits doivent être conformes aux normes (L.1.5.2.9.3).   BT1009   Les therdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de qaz, d'air comprimé (L.1.5.2.8.).   BT1001   Les canalisations électriques ne sont pas placées parallelien et al. (Les canalisations d'eau, de vapeur ou de qaz) (L.1.5.2.8.).   BT1100   Les canalisations d'eau, de vapeur ou de qaz) (L.1.5.2.8.).   BT1101   Solement gibre de l'installation électrique ou no mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L.1-6.4.5.1).   BT1101   Les mesures d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – y remédier (L.1-6.4.5.1).   BT1102   Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L.1-6.4.5.1).   BT1201   Les tinterdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation electrique (L.1.9.5.).   BT1201   Linistallation electrique doit etre réalisées auce du matériel électrique sur (L.1.4.2.1).   BT1202   Les installations électriques du ceu du matériel électrique sur (L.1.4.2.1).   BT1203   Dans les treversées de planches, le protection des canalisations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ra du sof fini (L.1.5.2.1.5).   BT1205   Dans les treversées de planches, le protection des canalisations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ra du sof fini (L.1.5.2.1.5).   BT1205   BT1207								
BT1008   Les conduits doivent être conformes aux normes (L.1.5.2.9.3).   BT1000   Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de qaz, d'air comprimé (L1.5.2.8.).   BT1100   Les canalisations électriques ne sont pas placées paralèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations of eau, de vaquer ou de gaz) (L1.5.2.8.)   BT1101   Solement général de l'installation electrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1).   BT1101   Solement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1).   BT1201   Islament en de l'installation électrique nous experiment ont été réalisées dans les limites des coupurers de courant autorisées (L1-6.4.5.1).   BT1201   Islament en l'installation électrique ou de défruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.).   BT1201   Linstallation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1).   BT1202   BT1203   Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ra du sol fini (L1.5.2.1.5).   BT1203   BT1204   BT1205								
BT1009   Itest interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L.1.5.2.8.).   BT1101   Itest canalisations électrique ne sont pas placées paraliètement au dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L.1.5.2.8.)   BT1101   Solement général de l'installation electrique non mesure i installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L.1-6.4.5.1).   BT1102   Isolement général de l'installation electrique non mesure i installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L.1-6.4.5.1).   BT1202   Isolement général de l'installation electrique non mesure i installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L.1-6.4.5.1).   BT1203   Isolement général de l'installation electrique doit être réalisée avec du matériel électrique s'ur (L.1.1.4.2.1).   BT1204   Isolement général de l'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique s'ur (L.1.1.4.2.1).   BT1205   Isolement général de l'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique s'ur (L.1.1.4.2.1).   BT1206   BT1207   Isolement général de l'installation électrique doit être assurée jusqu'au ras d'us offini (L.1.5.2.1.5).   BT1207   Isolement général de l'installations électriques doine d'en disposée de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L.1.3.3.1).   BT1208   Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisée (L.1.1.4.2.1).   BT1215   Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisée (L.1.1.2.1).   BT1217   Exercitement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L.1.5.2.9.5).   BT1218   Exercitement qui en du câble ou le conduit des conducteurs coupé tour de l'installation d'electrique douite l'installation d'electrique douite l'installation d'electrique d'electrique d'electrique d'electrique d'electrique								
BT1010   Les canalisations delcriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.)    BT1101   SOLEMENT   Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) − y remédier (L1-6.4.5.1).   BT1101   Isolement général de l'installation électrique hon mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1).   BT1102   Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1).   BT1201   Linstallation electrique doit être réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1).   BT1201   Linstallation electrique doit être réalisées avec du matériel électrique soir (L1-1.4.2.1).   BT1202   Les installations électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1).   BT1203   Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1.5.2.1.5).   BT1203   Soler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisée (L1 1.4.2.1).   BT1205   Sole ou le reverte conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisée (L1 5.2.9.5).   BT1211   Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1.5.2.9.5).   BT1212   Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1.5.2.9.5).   BT1213   Prévoir un presse-étupe, entrèes de câbles manquants : à placer (L1.5.2.6.1).   BT1214   Prévoir un presse-étupe adapté à la section du câble (L1.5.2.6.1).   BT1215   Distruer les entrées de câbles non utilisées (L1.5.2.6.1).   BT1216   Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les régles de l'art (L1.5.3.6.1).   BT1221   Equipement à referre (L1.1.4.1.1).   BT1222   Equipement à referre d'autre d'a								
BT1101   Solement genéral de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1).   BT1101   Sielement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1).   BT1201   It is l'installation électrique l'installation ellectrique l'			Les canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que					
□ BT1101         Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1).           □ BT1102         Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des couprures de courant autorisées (L1-6.4.5.1).           □ BT1201         I l'est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5).           □ BT1202         L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1).           □ BT1202         Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1).           □ BT1205         Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5).           □ BT1209         Cablage à replacer correctement dans les gouloittes (L1 5.2.9.6).           □ BT1219         Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5).           □ BT1212         Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1).           □ BT1213         Prèsoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).           □ BT1214         Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles mou tilisées (L1 5.2.6.1).           □ BT1215         Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.			ISOLEMENT					
BT1102   Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1).   BT1200   BT1201   Linstallation électrique du têtre réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1).   BT1202   Les installations électriques et noi éter réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1).   BT1205   Les installations électriques et noi éter réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1).   BT1206   ST1207   Les installations électriques de voirent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1).   BT1207   Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5).   BT1208   Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1).   BT1209   Câblage à replacer correctement dans les gouloites (L1 5.2.9.6).   BT1211   Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5).   BT1212   Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1).   BT1217   Présser coupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).   BT1218   Désture les entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).   BT1219   Désture les entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).   BT1219   Equipement à referrer (L1 1.4.1.1).   BT1220   En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant set une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L1 5.3.5.2)   BT1222   Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit,(L1 5.3.5.2)   BT1223   Absence de repérage sur les conducteurs exitis en AC (L1 7.1.1.2.2)   Absence de spanneaux d'avertissement d			Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier (L1-6.4.5.1).					
NSTALLATION   I lest interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.).   L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1).   Les installation électriques doit être réalisée avec du matériel électriques dir (L1 1.4.2.1).   Les installations électriques doit être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1).   Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5).   Solar ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1).   Câblage à replacer correctement dans les gouloties (L1 5.2.9.6).   BT1219   Evizer correctement les câbles volants à l'atle d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5).   BT1211   Revoir la gaine du câble ou le conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1).   BT1213   Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).   BT1214   Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1).   BT1215   Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1).   BT1216   BT1217   Equipement à réferse dus assontants des boites, boiliters, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1).   BT1217   Equipement à réfermer (L1 1.4.1.1).   BT1217   Equipement à réfermer (L1 1.4.1.1).   Les prisses de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L1 5.3.5.2)   BT1222   Les prisses de courant avec uniquement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes: « Ne pas déconnecter en charge » et « Installation électrique toujours sous tension» ou équivalentes, placées en des endroits judicieux (L1 7.112.2)   Les								
□       BT1200       I est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.).         □       BT1201       L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1).         □       BT1202       Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de mainère à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1).         □       BT1205       Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5).         □       BT1208       Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés étou non utilisés (L1 1.4.2.1).         □       BT1209       Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6).         □       BT1217       Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5).         □       BT1218       Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1).         □       BT1219       Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).         □       BT1215       Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1).         □       BT1217       Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les régles de l'art (L1 5.2.6.1).         □ </td <td></td> <td>B11102</td> <td></td>		B11102						
□       BT1201       L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L.1.4.2.1).         □       BT1202       Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L.1.3.3.1).         □       BT1208       Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L.1.5.2.1.5).         □       BT1209       Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L.1.5.2.9.6).         □       BT1211       Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L.1.5.2.9.5).         □       BT1212       Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L.1.5.2.6.1).         □       BT1213       Présse-étoupe, entrées de câbles manquants : à piacer (L.1.5.2.6.1).         □       BT1214       Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L.1.5.2.6.1).         □       BT1215       Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L.1.5.2.6.1).         □       BT1216       Fixer correctement à refixer dans son blochet (L.1.5.3.5.2.8.5.3.5.4).         □       BT1217       Equipement à refixer dans son blochet (L.1.5.3.5.2.8.5.3.5.4).         □       BT1221       Equipement à refixer dans son blochet (L.1.5.3.5.2.8.5.3.5.4).         □       BT		BT1200						
BT1205 Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5).   BT1208 Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1).   BT1209 Căblage à replacer correctement dans les gouloites (L1 5.2.9.6).   BT1211 Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5).   BT1212 Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1).   BT1213 Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).   BT1214 Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1).   BT1215 Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1).   BT1216 Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1).   BT1217 Equipement à rétirer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4).   BT1220 Equipement à refermer (L1 1.4.1.1).   BT1220 Equipement à refermer (L1 1.4.1.1).   BT1221 Equipement à refermer (L1 1.4.1.1).   BT1222 Equipement à refermer (L1 1.4.1.1).   BT1223 Absence des panceaux d'aventissement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2)   BT1223 Absence des panceaux d'aventissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes: ≪ Ne pas déconnecter en charge et « Istallation électrique toujours sous tension » ou équivalentes, placées en des endroits judicieux (L1 7.112.2)   Absence des panceaux d'aventissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes: ≪ Ne pas déconnecter en charge et « Istallation électrique toujours sous tension » ou équivalentes, placées en des endroits judicieux (L1 7.112.2)   BT1225 Les machines et appareil			L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1).					
BT1208   Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1).   BT1209   Cáblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6).   BT1211   Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5).   BT1212   Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1).   BT1213   Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).   BT1214   Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1).   BT1215   Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1).   BT1216   Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1).   BT1217   Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4).   BT1219   Equipement à refirmer (L1 1.4.1.1).   BT1220   Les prisses de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2)   BT1221   En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant seu uniquement des contacts de les prises de courant seu uniquement des contacts de les prises de courant seu uniquement des contacts de les prises de courant seu uniquement des contacts de l'attitut (L1 5.3.5.2)   BT1221   En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant seu uniquement des contacts de l'attitut (L1 5.3.5.2)   BT1222   Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit.(L1 5.3.5.2)   BT1223   Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC (L1 7.112.2)   BT1224   Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC (L1 7.112.2)   BT1225   Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareill								
□       BT1209       Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6).         □       BT1211       Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5).         □       BT1212       Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1).         □       BT1213       Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).         □       BT1214       Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1).         □       BT1215       Obtruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1).         □       BT1216       Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1).         □       BT1217       Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4).         □       BT1219       Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4).         □       BT1220       Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installétions dons les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2)         □       BT1221       Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit.(L1 5.3.5.2)         □       BT1223       Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC (L1 7.112.2)			ras du sol fini (L1 5.2.1.5).					
□       BT1212       Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1).         □       BT1213       Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).         □       BT1214       Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1).         □       BT1215       Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1).         □       BT1216       Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1).         □       BT1217       Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4).         □       BT1219       Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4).         □       BT1220       Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2)         □       BT1221       Les prises de courant avec uniquement des des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L1 5.3.5.2)         □       BT1221       Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L1 5.3.5.2)         □       BT1222       Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L1 7.112.2)         □ <td></td> <td></td> <td></td>								
□       BT1213       Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).         □       BT1214       Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1).         □       BT1215       Dostruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1).         □       BT1216       Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1).         □       BT1217       Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4).         □       BT1219       Equipement à refermer (L1 1.4.1.1).         □       BT1220       Es prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2)         □       BT1221       En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L1 5.3.5.2)         □       BT1222       En nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit.(L1 5.3.5.2)         □       BT1223       Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC (L1 7.112.2)         □       BT1224       Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes: ≪ Ne pas déconnecter en charge » et les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à								
□       BT1214       Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (£1 5.2.6.1).         □       BT1215       Obstruer les entrées de câbles non utilisées (£1 5.2.6.1).         □       BT1216       Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (£1 5.2.6.1).         □       BT1217       Equipement à refixer dans son blochet (£1 5.3.5.2 & 5.3.5.4).         □       BT1219       Equipement à refermer (£1 1.4.1.1).         □       BT1220       Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(£1 5.3.5.2)         □       BT1221       En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (£1 5.3.5.2)         □       BT1222       Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit.(£1 5.3.5.2)         □       BT1223       Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC (£1.7.112.2)         □       BT1224       Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes: ≪ Ne pas déconnecter en charge » et des machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repérés de manière claire, bien visible et indélébile par des repérages individuels (£1 3.1.3.2)								
BT1215 Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1).  □ BT1216 Réaliser les connexions dans des boites, botitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1).  □ BT1217 Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4).  □ BT1219 Equipement à refirer (L1 1.4.1.1).  □ BT1220 Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2)  □ BT1221 En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L1 5.3.5.2)  □ BT1222 Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit.(L1 5.3.5.2)  □ BT1223 Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC (L1 7.112.2)  □ BT1224 Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes: ≪ Ne pas déconnecter en charge ≫ et es machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repérés de manière claire, bien visible et indélébile par des repérages individuels (L1 3.1.3.2)  □ BT1226 Les prescriptions du livre1 sous-section 7.1.5.3b relatives au matériel électrique placé dans le volume 2 « salle de bain » ne sont pas remplis (L1 7.1.5.3b)  ■ REMARQUES  □ BT1300 Les installations ci-après, n'ont pas fait l'objet de ce contrôle :  □ BT1301 Le test de fonctionnement du relais de découplage a été réalisé.								
BT1217 Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4).  BT1219 Equipement à refermer (L1 1.4.1.1).  BT1220 Es prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2)  BT1221 En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L1 5.3.5.2)  BT1222 Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit.(L1 5.3.5.2)  BT1223 Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC (L1 7.112.2)  Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indicaions suivantes: « Ne pas déconnecter en charge » et « Installation électrique toujours sous tension » ou équivalentes, placées en des endroits judicieux (L1 7.112.2)  BT1225 Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repérés de manière claire, bien visible et indélébile par des repérages individuels (L1 3.1.3.2)  BT1226 Les prescriptions du livre1 sous-section 7.1.5.3b relatives au matériel électrique placé dans le volume 2 « salle de bain » ne sont pas remplis (L1 7.1.5.3b)  REMARQUES  BT1301 Le test de fonctionnement du relais de découplage a été réalisé.		BT1215	Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1).					
BT1220								
BT1220 Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2)  BT1221 En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L1 5.3.5.2)  BT1222 Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit.(L1 5.3.5.2)  BT1223 Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC (L1 7.112.2)  BT1224 Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes: ≪ Ne pas déconnecter en charge ≫ et ≪ Installation électrique toujours sous tension ≫ ou équivalentes, placées en des endroits judicieux (L1 7.112.2)  BT1225 Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repérés de manière claire, bien visible et indélébile par des repérages individuels (L1 3.1.3.2)  BT1226 Les prescriptions du livre1 sous-section 7.1.5.3b relatives au matériel électrique placé dans le volume 2 « salle de bain » ne sont pas remplis (L1 7.1.5.3b)  REMARQUES  BT1300 Les installations ci-après, n'ont pas fait l'objet de ce contrôle :  BT1301 Le test de fonctionnement du relais de découplage a été réalisé.								
BT1221			Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les					
BT1222 Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit.(L1 5.3.5.2)  BT1223 Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC (L1 7.112.2)  BT1224 Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes: ≪ Ne pas déconnecter en charge ≫ et ≪ Installation électrique toujours sous tension ≫ ou équivalentes, placées en des endroits judicieux (L1 7.112.2)  BT1225 Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repérés de manière claire, bien visible et indélébile par des repérages individuels (L1 3.1.3.2)  BT1226 Les prescriptions du livre1 sous-section 7.1.5.3b relatives au matériel électrique placé dans le volume 2 « salle de bain » ne sont pas remplis (L1 7.1.5.3b)  REMARQUES  BT1300 Les installations ci-après, n'ont pas fait l'objet de ce contrôle :  BT1301 Le test de fonctionnement du relais de découplage a été réalisé.	-	BT1221	En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini.					
BT1224 Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes: ≪ Ne pas déconnecter en charge ≫ et ≪ Installation électrique toujours sous tension ≫ ou équivalentes, placées en des endroits judicieux (L1 7.112.2)  BT1225 Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repérés de manière claire, bien visible et indélébile par des repérages individuels (L1 3.1.3.2)  BT1226 Les prescriptions du livre1 sous-section 7.1.5.3b relatives au matériel électrique placé dans le volume 2 « salle de bain » ne sont pas remplis (L1 7.1.5.3b)  REMARQUES  BT1300 Les installations ci-après, n'ont pas fait l'objet de ce contrôle :  BT1301 Le test de fonctionnement du relais de découplage a été réalisé.								
BT1224   ≪ Installation électrique toujours sous tension ≫ ou équivalentes, placées en des endroits judicieux (L1 7.112.2)   BT1225   Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repérés de manière claire, bien visible et indélébile par des repérages individuels (L1 3.1.3.2)   BT1226   Les prescriptions du livre1 sous-section 7.1.5.3b relatives au matériel électrique placé dans le volume 2 « salle de bain » ne sont pas remplis (L1 7.1.5.3b)   REMARQUES   BT1300   Les installations ci-après, n'ont pas fait l'objet de ce contrôle :   BT1301   Le test de fonctionnement du relais de découplage a été réalisé.		BT1223						
des repérages individuels (L1 3.1.3.2)  BT1226 Les prescriptions du livre1 sous-section 7.1.5.3b relatives au matériel électrique placé dans le volume 2 « salle de bain » ne sont pas remplis (L1 7.1.5.3b)  REMARQUES  BT1300 Les installations ci-après, n'ont pas fait l'objet de ce contrôle :  BT1301 Le test de fonctionnement du relais de découplage a été réalisé.		BT1224	≪ Installation électrique toujours sous tension ≫ ou équivalentes, placées en des endroits judicieux (L1 7.112.2)					
REMARQUES  BT1300 Les installations ci-après, n'ont pas fait l'objet de ce contrôle : BT1301 Le test de fonctionnement du relais de découplage a été réalisé.	-		Les machines et appareits inces et les ensembles à appareillage à basse tension doivent etre reperes de manière claire, bien visible et indélébile par					
BT1301 Le test de fonctionnement du relais de découplage a été réalisé.								
		BT1226	Les prescriptions du livre1 sous-section 7.1.5.3b relatives au matériel électrique placé dans le volume 2 « salle de bain » ne sont pas remplis (L1 7.1.5.3b)  REMARQUES					
		BT1226 BT1300	Les prescriptions du livre1 sous-section 7.1.5.3b relatives au matériel électrique placé dans le volume 2 « salle de bain » ne sont pas remplis (L1 7.1.5.3b)  REMARQUES  Les installations ci-après, n'ont pas fait l'objet de ce contrôle :					

# LIVRE 1 Partie 9. Prescriptions générales à observer par les personnes

Section 9.1.2. Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant dans les installations domestiques
Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique domestique détient le dossier de l'installation électrique établi en deux exemplaires. Le dossier de l'installation électrique domestique comporte:

- 1. le ou les schémas unifilaires de l'installation électrique;
- 2 le ou les plans de position de l'installation électrique
- 3. le ou les rapports de contrôle de conformité de l'installation électrique dont question au *chapitre 6.4.*;
- 4. éventuellement, le ou les rapports de visite de contrôle de l'installation électrique dont question au chapitre 6.5.;
  5. éventuellement, les documents établissant que le matériel électrique offre les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils et canalisations électriques;
  6. éventuellement les mêmes documents que repris sous les points 1, 2, 3, et 5, si un modification importante ou une extension importante a été faite à l'installation électrique;
  7. éventuellement, la ou les descriptions succinctes de toute modification ou extension, qui ne peut être qualifiée d'importante, qui auraient été apportées à l'installation électrique.

En ce qui concerne les installations photovoltaïques domestiques à basse tension visées au chapitre 7.112. le dossier de l'installation électrique comporte aussi:

- 1. les notices d'utilisation de l'installation (fonctionnement et maintenance)
- 2. les consignes de sécurité relatives à l'intervention sur l'installation et son utilisation;
- 3. les références et les caractéristiques techniques du matériel installé (marque, modèle, puissance,...)

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique est tenu:

- 1. d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
- 2. de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du présent Livre soient en tout temps observées;
- de transmettre au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique;
   de mettre à la disposition du locataire éventuel une copie du dossier de l'installation électrique;
- 5. d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé a la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, a la présence d'installations électriques.

### Section 9.1.3. Installations en infraction lors du contrôle de conformité ou de la visite de contrôle

### Sous-section 9.1.3.1. Contrôle de conformité

Aucune installation ou partie d'installation électrique pour laquelle des infractions au présent Livre sont constatées lors du contrôle de conformité ne peut être mise en usage. Pour le cas vise à la sous-section 6.4.7.3. 4eme alinéa dont le contrôle de conformité a été réalisé après la mise en usage, les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment du contrôle de conformité sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

### Sous-section 9.1.3.2. Visite de contrôle

Les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Én outre pour les installations domestiques

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle;
- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Section 9.1.4. Installations en infraction lors de la visite de contrôle d'une ancienne installation domestique
Les prescriptions de la sous-section 9.1.3.2. sont d'application lorsque les infractions sont constatées lors des visites de contrôle effectuées en vertu des sections 8.4.1. et 8.4.3. et lors de la nouvelle visite de contrôle effectuée en vertu la section 8.4.2.

Section 9.1.5. Localisation des canalisations électriques souterraines
Le propriétaire d'une canalisation électrique souterraine est, en tout temps, à même de tenir à disposition les plans des canalisations souterraines, ou à défaut, de donner les indications nécessaires pour localiser celle-ci. Il le fait dans un délai de sept jours ouvrables, à partir de la réception de la demande qui lui est adressée à cet effet, à quiconque est autorisé à exécuter les travaux dans le voisinage du câble.

Section 6.4.7. Cas spécifiques de contrôle de conformité avant mise en usage
Sous-section 6.4.7.3. Modification ou extension
Toute modification importante ou extension importante d'une installation à basse ou très basse tension alternative ou continue fait l'objet d'un contrôle de conformité aux prescriptions du présent Livre avant la mise en usage de ladite modification ou extension. Ce contrôle de conformité est limité à la partie ajoutée ou modifiée de l'installation. Toute modification ou extension ayant un impact sur la partie non modifiée doit être mentionnée dans le rapport de contrôle. Cette partie non modifiée doit faire l'objet d'un contrôle de conformité en ce qui concerne les caractéristiques



NOTE D'INFORMATION

### Article 276bis du Règlement général sur les installations électriques Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique

■ Dès que le compromis est signé :

# Quels sont les devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants :
- la date du PV de la visite de contrôle
- le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

# Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.
- Dès que l'acte de vente est signé

# Quels sont les devoirs de l'acheteur :

• L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV, ...) en deux exemplaires ;

# Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme):

• L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

# Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme)

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné :
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique :
- L'achetqur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

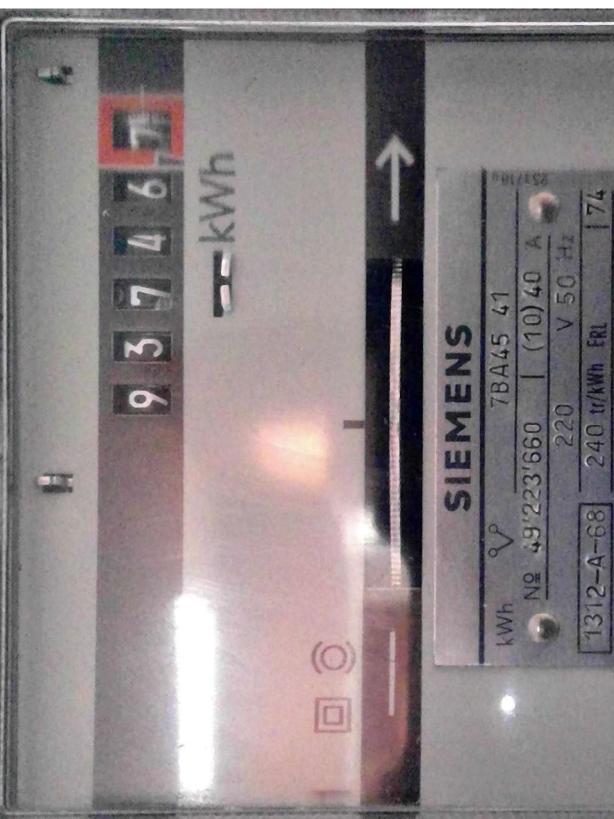
# Pour de plus amples informations

# SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie - Division infrastructure et contrôles Adresse: Avenue du roi Albert | 16 1000 Bruxelles

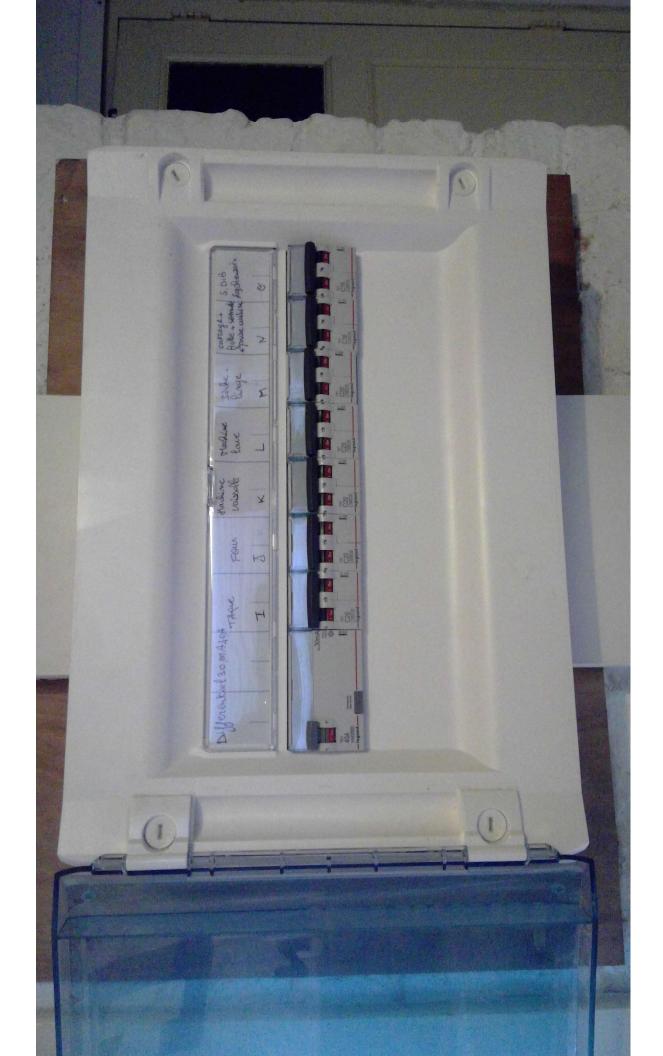
Tél.: 0800 120 33 / E-mail: gas.elec@economie.fgov.be

https://economie.fgov.be



MADE IN GERMANY



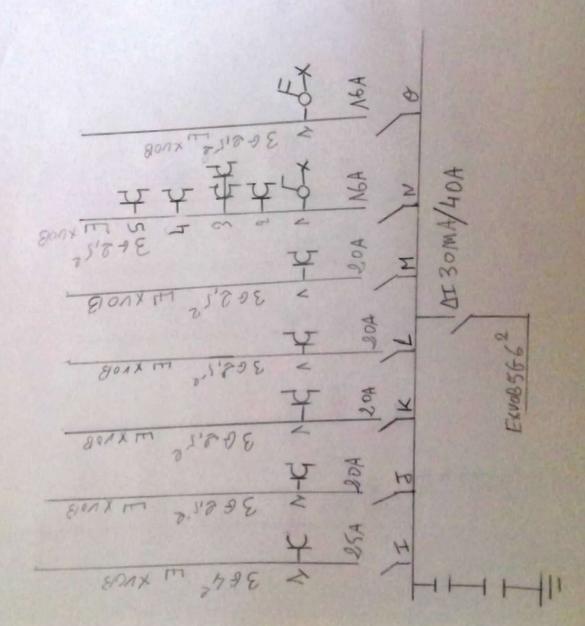




REF: 04/10/2021. PROCONTROL Collactory DI 300MA/LOA 204

Co Brotome





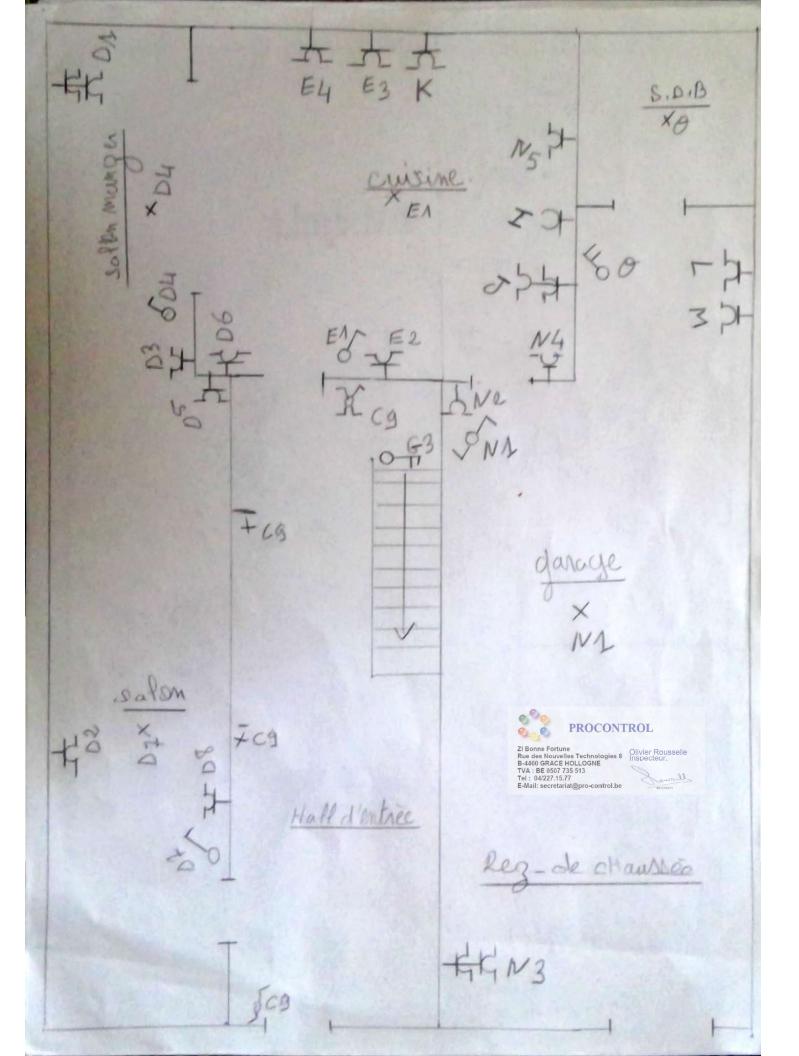
coffeed- ms

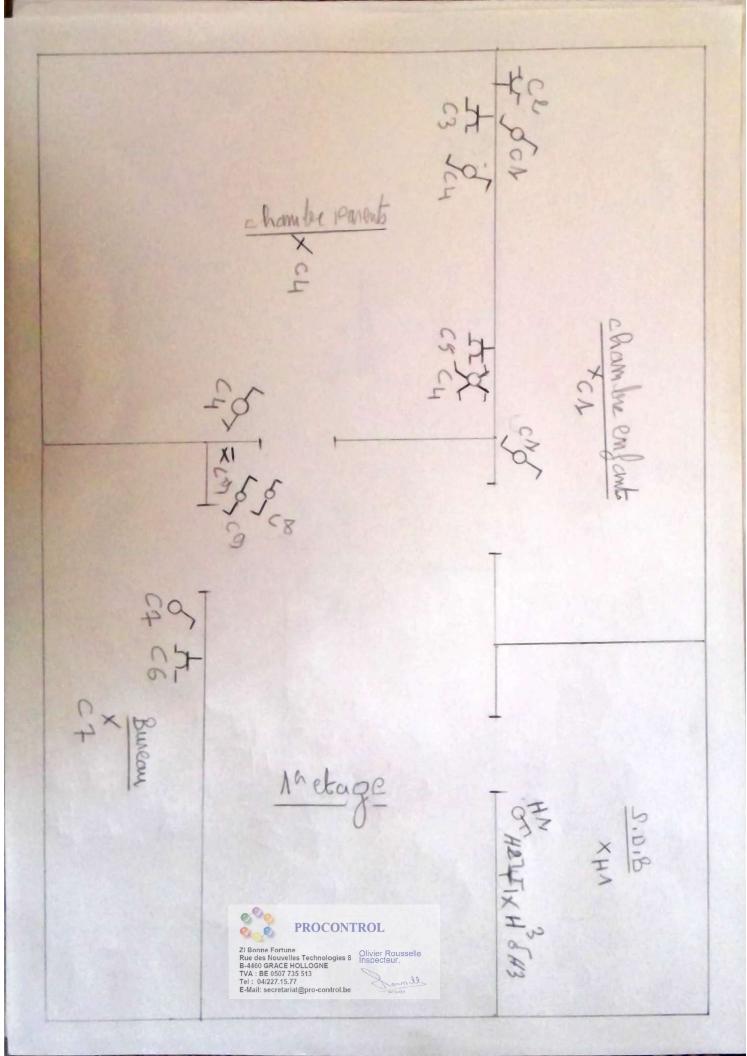


PROCONTROL

ZI Bonne Fortune
Rue des Nouvelles Technologies 8 Inspecteur.
E-4406 RACE HOLLOGNE
TVA : BE 0507 735 513
Tel : 04/227.15.77
E-Mail: secretariat@pro-control.be

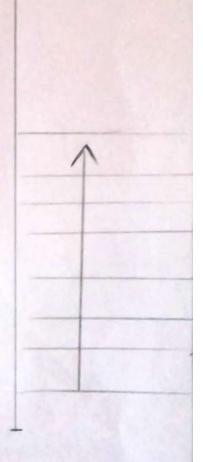
1 30mH634 2-K- N6A N6A N6A 8





2'étage 5.0.8 **PROCONTROL** ZI Bonne Fortune
Rue des Nouvelles Technologies 8
B-4460 GRACE HOLLOGNE
TVA: BE 0507 735 513
Tel: 04/227.15.77
E-Mail: secretariat@pro-control.be

of 5t



cave.

OX &